

CHAPITRE

3

LE JOURNAL
DES COMMUNAUTÉS

MICHEL CORNEC

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES VILLE ET COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE QUIMPER - 29 FINISTÈRE



Un système d'administration commune parmi d'autres

Communauté de communes en 1997, communauté d'agglomération en 1999 (7 communes – 87 000 habitants), Quimper Communauté et Quimper, la ville centre (67000 habitants) disposent d'un système d'administration commune.

Le développement de l'intercommunalité sur notre territoire s'accompagne du souci de maximiser les recettes et de minimiser les dépenses et c'est donc tout naturellement dans cet esprit que dès 1997, les élus ont choisi de s'appuyer sur l'administration de la ville centre pour porter cette intercommunalité.

Le recrutement le 1er janvier 2002 d'un DGS commun à la ville et à la communauté d'agglomération confortait ce choix et la volonté de le clarifier sur le plan financier et administratif.

Après plus d'un an de discussions et de concertations, une convention d'administration commune était approuvée à l'unanimité le 4 juillet 2003.

Mise en œuvre dès le 1er janvier 2004, elle vient d'être actualisée au 1er janvier 2007.

Elle concerne aujourd'hui 1625 salariés dont :

- 883 salariés de la ville de Quimper ;
- 317 salariés du CCAS de la ville ;
- 425 salariés de Quimper Communauté dont 311 agents susceptibles d'intervenir indifféremment pour le compte de Quimper ou de Quimper Communauté, c'est le périmètre des services communs.

Notre convention d'administration commune définit un même système hiérarchique (1 DGS, 2 DGAS, un comité de direction unique), des méthodes de travail identiques (préparation budgétaire, commande publique, gestions des ressources humaines, préparation des instances décisionnelles, relations interservices), une équivalence totale des conditions d'emplois, y compris en terme de mobilité inter structures et une répartition conventionnelle des charges financières entre la ville et Quimper Communauté basée sur une règle unique : 20% à la charge de la communauté d'agglomération, 80% à la charge de Quimper, valable pour 5 ans dont l'application stricte est garantie par un commissaire aux comptes, expert-comptable extérieur à l'administration.

Notre système d'administration commune est donc un dispositif d'organisation interne de nos collectivités : ainsi, par exemple, lorsqu'un même électricien intervient le matin dans une des piscines communautaires, il est placé sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération, du DGS et des cadres communautaires et lors d'une intervention l'après-midi dans un gymnase de la ville, il est placé sous l'autorité du Maire, du DGS et des cadres communaux, qui sont physiquement les mêmes personnes mais engageant juridiquement des institutions différentes.

La répartition des charges de son intervention ne résulte en aucun cas d'un système de facturation, mais de modalités conventionnelles globales définies à priori par les deux collectivités pour l'ensemble des services communs. Ces modalités prévoient la compensation des transferts de charges par des transferts de recettes dans le respect de leurs compétences et moyens respectifs, limitant ainsi les flux financiers entre les deux structures et l'hypothétique risque de requalification de notre système en convention de prestations de service.

Notre système intéresse aujourd'hui beaucoup de collectivités.

S'il génère d'indéniables économies d'échelle (bien que difficiles à mesurer précisément), il permet surtout de renforcer la cohésion du personnel et la cohérence des politiques publiques en comparaison des systèmes d'administrations séparées souvent concurrentes.

La mise en place est délicate, a demandé du temps et beaucoup d'efforts d'explications. En effet, en 2003, il nous a fallu obtenir plus de 300 accords individuels de transfert ou de mise à disposition des collègues faisant partie des services communs.

Au 1^{er} janvier 2007, tous ces agents ont accepté individuellement d'être salariés de la communauté d'agglomération.

Aucun régime indemnitaire spécifique n'a été mis en place. C'est la volonté largement partagée par les cadres, les agents et leurs délégués de conserver un mode de gestion



CHAPITRE

3

LE JOURNAL
DES COMMUNAUTÉS

apprécié qui fut le ciment de ce consensus, doublée de l'esprit communautaire jugé porteur d'avenir.

La transformation de l'administration de la ville centre en administration commune/communautaire a nécessité une adaptation de nos habitudes de travail pour correspondre aux attentes des maires des autres communes.

La mise en forme d'un projet communautaire en 2006 y a fortement participé. Il reste néanmoins à favoriser davantage la transversalité et la gestion par projets de façon à bénéficier à la fois d'un excellent niveau d'expertise et d'une souplesse d'adaptation à la demande sociale/sociétale.

Les usagers semblent moins perturbés par notre système d'administration commune que par l'enchevêtrement des territoires et compétences et apprécient avant tout la qualité du service.

Les élus ne sont sans doute pas unanimes sur ce sujet, notamment en termes de visibilité et de lisibilité politique, mais ils ne le sont pas non plus sur les bienfaits d'administrations séparées. L'attente exprimée aujourd'hui par l'exécutif communautaire est de pouvoir à la fois renforcer les compétences communautaires mais en favorisant dans le même élan une réelle gestion de proximité sous l'autorité des maires.

Le principe de spécialité est aujourd'hui un frein au développement des politiques publiques sur notre territoire.

Nos élus veulent à la fois plus d'implication au niveau communautaire sur les grands dossiers et plus d'implication communale sur la gestion de proximité. C'est en cours de préparation du projet communautaire qu'a émergé cette demande d'une évolution de la gouvernance territoriale.

Un système d'administration commune pour la communauté d'agglomération et sa ville centre, qui pèse démographiquement 75% de sa population, est un atout qui doit permettre de faire évoluer en ce sens ce dispositif, en innovant une fois de plus. ■

Michel Cornec
Directeur général des Services Ville et Communauté
d'agglomération de Quimper

